



7-9 Novembre 2022, Dakar, Sénégal

Convention locale de gestion des ressources naturelles de la vallée de Senghor

Expérience par Caritas Kaolack, Toubacouta, Région de Fatick, SENEGAL

Contexte: Fortes menaces sur les ressources naturelles de la vallée de Senghor et ses environs: multiples usages irrationnels, - facteurs anthropiques de dégradations, les effets du changement climatique. Conséquences: conflits et faible durabilité des ressources naturelles du terroir.

Solution: Gestion communautaire et consensuelle des ressources naturelles autour de la vallée. Elle consiste en l'instauration d'un outil de gestion durable et participative impliquant toutes les parties prenantes. Ainsi fut né le projet d'élaboration d'une convention locale de gestion des ressources naturelles de la vallée de Senghor prenant en compte l'organisation et le fonctionnement des écosystèmes et des socio-systèmes locaux. Nombre de villages concernés: 11



Description de l'expérience

Les démarches adoptées ont été fortement structurées autour de la question de la conservation du potentiel existant, de la rentabilité des ressources et leur gestion durable au grand bénéfice des générations actuelles et futures. **Processus de mise en place:** (conformément aux concepts de compétences transférées)

- Demande de convention locale par les populations, à travers les chefs de village et adressée à la collectivité territoriale ;
- Concertation entre autorités municipales, administration territoriale, services techniques étatiques et acteurs de développement ;
- Diagnostic du potentiel existant et l'identification des facteurs de dégradations ;
- Assemblées générales villageoises et atelier zonale pour la recherche de consensus et de propositions de règles d'accès, de contrôle, d'aménagement et d'exploitation des ressources ;
- Rédaction du projet de convention locale et harmonisation avec le cadre réglementaire ;
- Restitution auprès des acteurs communautaires pour accord et approbation ;
- Validation de la convention locale par les autorités compétentes de la commune et de la Sous-préfecture ;
- Installation des instances de gestion : comités villageois, comité inter-villageois et Groupement d'Intérêt Communautaire.

La population locale, la commune, la sous-préfecture, le service forestier et les partenaires au développement sont les garants de l'application des normes établies, en termes de mesures de gestion pour la valorisation des ressources.

Autres caractéristiques



Impacts

- Régénération du potentiel végétal et exploitation de ses produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- Fourrage pour le bétail et sert d'habitat à la faune sauvage ;
- Inexistence de conflits liés aux usages sur les ressources naturelles
- Mico-climat dans les aires mises en défens et participe à l'équilibre éco-climatique ;
- Conservation des sols



Defis

- Rigueur et dynamisme des comités villageois dans l'application des règles de gestion
- Populations autochtones comme allochtones respectent les règles de gestion établies, impartialité ;
- Maîtrise des limites des terroirs, pour la délimitation des aires mises en défens ;



Leçons apprises

- La bonne collaboration entre les communautés, les collectivités, les services et les partenaires au développement, permet une gestion salvatrice des ressources naturelles d'un terroir ;
- Le niveau d'implication et de soutien de la population au comité de gestion, est important dans l'application d'une convention locale
- La bonne application d'une convention locale doit être entretenue par une communication, concertation et information permanentes de ces acteurs.

Domaine: Gestion des ressources naturelles
Période: (2019 – 2022)



CARITAS KAOLACK